



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
11 avril 2023  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2023**

5-9 juin 2023, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Audit et contrôle internes**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui  
aux projets : Rapport annuel du Groupe de l'audit interne  
et des investigations sur les activités d'audit interne  
et d'investigation menées en 2022**

*Résumé*

Le Groupe de l'audit interne et des investigations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2015/13 en ce qui concerne les activités d'audit interne, le présent rapport contient : a) une opinion, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ; b) une présentation concise des travaux menés et des critères sur lesquels se fonde l'opinion ; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées ; d) un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et d'enquête réponde aux attentes.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) Prendre note du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2022 et de la réponse de la direction ;
- b) Prendre note des importants progrès accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;
- c) Prendre note de ce que le Groupe de l'audit interne et des investigations respecte les normes internationales, tel que confirmé par une évaluation-qualité externe de sa fonction d'évaluation ;



d) Prendre note de l'opinion, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, concernant la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à la décision 2015/13 du Conseil d'administration) ;

e) Prendre note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2022 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration) et du mandat révisé.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Mandat . . . . .	5
III. Opinion. . . . .	6
IV. Résumé des travaux et critères sur lesquels se fonde l'opinion. . . . .	7
V. Déclaration d'indépendance et de conformité aux normes d'audit interne. . . . .	8
VI. Affectation et déploiement des ressources . . . . .	9
VII. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2022 . . . . .	10
VIII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs . . . . .	15
IX. Principaux résultats des audits internes et des missions de conseil. . . . .	16
X. Diffusion des rapports d'audit interne . . . . .	20
XI. Enquêtes. . . . .	21

Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)

## I. Introduction

1. **Objectif.** Le présent rapport fournit un résumé des activités menées en 2022 par le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS. Il contient également une opinion générale sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation, qui est établie compte tenu de la portée des travaux entrepris<sup>1</sup>. Cet opinion se fonde notamment sur les résultats des audits internes et des audits de projets menés en 2022 ; les résultats des examens indépendants réalisés en 2022 ; les mesures prises pour mettre en application les recommandations des auditeurs formulées dans le dernier rapport d'audit et dans ceux des années précédentes ; les audits juricomptables ; le programme de vérification continue et d'analyse des données ; et l'issue des enquêtes.

2. **Opinion.** Dans son opinion, établie compte tenu de la portée des travaux d'audit et d'investigation menés en 2022, le Groupe de l'audit interne et des investigations a jugé que la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS étaient partiellement satisfaisantes (des améliorations importantes devant être apportées), c'est-à-dire que les processus étaient bien établis et fonctionnaient, mais que des améliorations importantes s'imposaient. Les résultats des deux examens indépendants portant sur les mécanismes de contrôle mis en place par l'UNOPS pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i) et les systèmes de contrôle interne de l'organisation n'étaient pas satisfaisants ; il en allait de même pour l'auto-évaluation de l'indépendance. Toutefois, comme exposé dans le chapitre VIII du présent rapport, 98 % des recommandations formulées par le Groupe ont été mises en œuvre, ce qui indique que les mesures voulues ont été prises en temps utile, lorsqu'il convenait d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles. Au 31 décembre 2022, une mesure convenue était restée sans suite depuis plus de 18 mois, soit trois de moins qu'au 31 décembre 2021.

3. **Produits d'audit.** En 2022, la priorité a été donnée aux travaux découlant des échecs liés à l'ancienne Initiative S3i, notamment a) une évaluation complète de l'indépendance ; b) la mise en œuvre des 11 recommandations formulées dans l'évaluation de l'indépendance ; c) la coordination avec le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat en ce qui concerne les enquêtes relatives aux irrégularités de l'Initiative S3i ; d) les travaux menés par le Directeur du Groupe, qui a été désigné seule personne référente de l'UNOPS pour toutes les questions juridiques découlant des échecs liés à l'Initiative S3i ; e) la collaboration avec les donateurs et les partenaires pour rétablir la réputation de l'UNOPS ; f) la révision de la charte d'audit du Groupe. En outre, le Groupe a remis 11 rapports d'audit interne et rapports consultatifs, un rapport d'audit juricomptable et 37 rapports d'audit de projets<sup>2</sup>. En moyenne, les rapports d'audit interne ont été publiés dans un délai de 109 jours, supérieur à l'objectif de 90 jours fixé dans le cadre des indicateurs clés de performance. Le Groupe a également fait preuve d'une plus grande souplesse dans la gestion des demandes d'audit, les bureaux de pays ayant fortement participé à la gestion des préoccupations des partenaires découlant de la crise de l'Initiative S3i. Le Groupe a formulé 155 recommandations en 2022, contre 122 en 2021. Cette augmentation s'explique par un plus grand nombre de recommandations issues des audits de projets et les recommandations liées à l'auto-évaluation.

4. **Produits d'investigation.** Le Groupe a traité beaucoup plus de dossiers en 2022 qu'en 2021. Il a ouvert 124 dossiers, soit une augmentation de 51 % par rapport aux

<sup>1</sup> Décision 2015/13.

<sup>2</sup> Lorsqu'il existe à la fois des rapports d'audit interne et d'audit financier pour un projet, ils comptent comme un seul rapport d'audit de projets.

82 dossiers de 2021. Malgré l'augmentation de la charge de travail, il a pu traiter 106 dossiers dans un délai moyen de 4,3 mois. Le montant total des pertes financières confirmées par les enquêtes du Groupe s'est élevé à 971 293 dollars en 2021, contre 375 550 dollars en 2021.

5. **Qualité.** L'équipe d'audit a fait l'objet d'une évaluation externe de la qualité en 2021 et a reçu la note maximale de « conformité générale » aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. En outre, l'équipe d'enquêteurs a fait l'objet d'une évaluation externe de la qualité en 2020, qui a abouti à une conclusion globalement positive, notamment en ce qui concerne la conformité avec son cadre juridique et aux normes généralement admises sur les enquêtes dans les organisations internationales.

6. **Appui aux initiatives stratégiques.** Dans les audits qu'il a réalisés sur le terrain à travers le monde, le Groupe s'est concentré sur les domaines stratégiques et fonctionnels clés que sont la gestion de la santé, de la sécurité et des questions sociales et environnementales ; la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; et le genre. Il a lancé quatre missions de conseil en 2022, à savoir sur la gestion des crises ; l'efficacité du processus d'examen de la conception ; la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; et la gestion de la santé, de la sécurité et des questions sociales et environnementales, qui seront toutes achevées en 2023. Il a également assuré le suivi des 51 solutions durables issues de l'analyse des causes profondes menée en 2021, dont 18 ont été mises en œuvre avec succès et clôturées en 2022.

7. **Dispositif d'application du principe de responsabilité.** Les composantes internes du dispositif sont les suivantes : le Groupe de l'audit interne et des investigations ; le Comité consultatif pour les questions d'audit ; le Bureau de la déontologie et de la conformité ; les bureaux régionaux ; le Bureau du Conseiller juridique ; le Groupe des nominations et de la sélection ; le Conseil des nominations et de la sélection ; le Comité des marchés et des biens du siège ; l'examen trimestriel des résultats institutionnels ; et les directives et instructions du Bureau exécutif de l'UNOPS. Les composantes externes du dispositif sont : l'Assemblée générale ; le Secrétaire général ; le Conseil d'administration ; le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ; le Corps commun d'inspection ; le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ; la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

8. **Cadre général.** L'UNOPS poursuit la mise en service de sa structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la conformité, en simplifiant ses moyens d'action internes et en les adaptant davantage aux processus. En 2022, une directive du Bureau exécutif, une instruction opérationnelle exécutive, une directive opérationnelle et sept instructions opérationnelles ont été publiées. Le Directeur exécutif a publié une version actualisée du dispositif réglementaire et de la Charte de l'audit interne et des investigations. L'amélioration des politiques a notamment concerné la gestion des projets, la déontologie, la gestion de la trésorerie et des liquidités, la gestion des risques et le dispositif réglementaire de l'UNOPS.

## II. Mandat

9. Le mandat, les attributions, les obligations, la responsabilité et les normes professionnelles du Groupe de l'audit interne et des investigations sont définis dans la Charte de l'audit interne et des investigations figurant dans la directive opérationnelle OD.ED.2022.01. Le Groupe est la troisième ligne de défense du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de conformité de

l'UNOPS. Le mandat et les fonctions en matière d'audit interne et d'investigation au sein de l'UNOPS sont approuvés par le Directeur exécutif dans le règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNOPS, conformément à la directive EOD.ED.2017.04 du Bureau exécutif.

10. Le Directeur du Groupe relève du Directeur exécutif de l'UNOPS, qu'il aide à s'acquitter de ses responsabilités. Le Groupe fournit à l'UNOPS, en toute indépendance et impartialité, des assurances et des services de conseil et de consultation, de manière à améliorer les opérations de l'organisation. Il aide l'UNOPS à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et en soumettant des propositions pour en améliorer l'efficacité. Il contribue également à la protection de l'intégrité et de la réputation de l'organisation.

11. En 2022, le Groupe a poursuivi ses échanges avec le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS. Conformément à la décision 2008/37, le rapport annuel du Comité consultatif pour 2022 figure à l'annexe 7 du présent rapport.

12. Comme le prévoient les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique suffisant au sein de l'organisation pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'organisation. Le Groupe, qui doit être libre de toute ingérence, est chargé d'enquêter sur les allégations faisant état de fraudes, d'actes de corruption, et d'inconduite sexuelle ou d'autres fautes commis par des membres du personnel de l'UNOPS ou par d'autres au détriment de l'UNOPS.

13. Dans sa décision 2022/21, le Conseil d'administration a demandé au Directeur du Groupe de réaliser une évaluation complète de l'indépendance. L'évaluation a conclu que le Groupe n'était pas libre de toute ingérence dans ses fonctions d'audit et d'investigation, et 11 recommandations ont été formulées pour renforcer son indépendance. Suite à la mise en œuvre des 10 recommandations et à l'application partielle de la dernière en 2022, et compte tenu de l'accès libre et sans restriction au Conseil d'administration et au Comité consultatif d'audit dont jouit actuellement son Directeur, le Groupe confirme qu'il a agi en toute indépendance.

### III. Opinion

14. La direction se doit de maintenir la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS, des critères que le Groupe de l'audit interne et des investigations est chargé d'évaluer de manière indépendante.

15. **Fondements de l'opinion.** Le Groupe a mené les évaluations conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête, élaborés et approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux. Il estime que les éléments qu'il a recueillis constituent une base suffisante et appropriée qui lui permet de former son opinion.

16. **Exclusions.** Il n'y a pas d'exclusion.

17. **Limites imposées à la portée des audits.** Aucune limite n'est imposée à la portée des audits.

18. **Opinion générale.** De l'avis du Groupe, la qualité et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS sont partiellement

satisfaisantes (des améliorations importantes devant être apportées), ce qui signifie que les processus sont généralement bien établis et qu'ils fonctionnent, mais que des améliorations importantes sont nécessaires. Les problèmes relevés pourraient avoir une incidence notable sur la réalisation des objectifs de l'organisation.

#### IV. Résumé des travaux et critères sur lesquels se fonde l'opinion

19. L'opinion générale exprimée par le Groupe se fonde sur les éléments suivants : a) l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'audit axé sur le risque pour 2022, approuvé par le Directeur exécutif après examen par le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS ; b) les résultats et appréciations issus des différentes missions d'audit<sup>3</sup> ; c) les résultats des examens indépendants<sup>4</sup> et de l'auto-évaluation de l'indépendance ; d) les progrès réalisés par la direction dans la mise en application des recommandations d'audit ; e) les audits juricomptables ; f) le programme de vérification continue et d'analyse des données ; g) l'issue des enquêtes ; h) le nombre de recommandations d'audit formulées ; i) l'état d'avancement de l'application des recommandations issues des audits à la fin de l'année civile.

Tableau 1  
Répartition des appréciations d'audit pour 2021 et 2022

Année	2022				2021				
	Appréciation des rapports d'audit	Audits internes <sup>a</sup>	Audits de projets <sup>b</sup>	Appréciations pondérées <sup>c</sup>	Pourcentage du total	Audits internes	Audits de projets	Appréciations pondérées	Pourcentage du total
Satisfaisant		3	54	30,0	73	3	49	27,5	85
Partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires)		3	13	9,5	23	1	2	2,0	6
Partiellement satisfaisant (améliorations importantes nécessaires)		1	0	1,0	3	1	0	1,0	3
Insatisfaisant		0	1	0,5	1	2	0	2,0	6
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>68</b>	<b>41,0</b>	<b>100</b>	<b>7</b>	<b>51</b>	<b>32,5</b>	<b>100</b>

<sup>a</sup> Dans la compilation des conclusions de l'audit, le rapport d'évaluation de la sécurité de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) (qui a confirmé la conformité aux contrôles obligatoires SWIFT) et les deux rapports de confirmation des investissements (où figurent des soldes confirmés et rapprochés) ont été jugés satisfaisants.

<sup>b</sup> Le rapport d'audit financier et le rapport d'audit interne du même projet sont comptés comme deux audits de projet dans ce tableau. Aux fins des présentes appréciations, un audit des comptes d'un projet assorti d'une opinion sans réserve est jugé satisfaisant, tandis qu'un audit assorti d'une opinion avec réserve est jugé insatisfaisant.

<sup>c</sup> Il se peut que les audits de projets ne rendent pas pleinement compte du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la conformité de l'UNOPS, dans la mesure où leur portée est différente de celle des audits internes des bureaux de pays. Ils en donnent toutefois quelques indications. Le Groupe estime que les résultats des audits de projets offrent une assurance à 50 % concernant ce domaine.

<sup>3</sup> Les missions d'audit comprennent les audits internes des bureaux extérieurs, les examens consultatifs, les audits internes et les audits des comptes des projets.

<sup>4</sup> Les examens indépendants comprennent un examen de l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'UNOPS dans le cadre de l'Initiative S3i, et un examen des systèmes de contrôle interne de l'organisation.

20. Le Groupe compte sur la direction pour détecter et signaler en amont les cas dans lesquels les risques se sont matérialisés, les défaillances potentielles en matière de contrôle et les irrégularités ou les cas de non-conformité réglementaire qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement de contrôle.

21. L'opinion générale pour 2022 s'est fondée sur les données quantitatives et qualitatives ci-après :

a) En ce qui concerne les audits des comptes de projets pour 2022, un rapport d'audit de projet assorti d'une opinion avec réserve a été émis, contre aucun en 2021 ;

b) En ce qui concerne les rapports d'audit interne, l'incidence financière des observations d'audit s'est élevée à 1 458 873 dollars, contre 121 794 dollars en 2021 ;

c) En 2022, le Groupe a démontré l'existence de fraudes pour un montant de 971 293 dollars, contre 375 550 dollars en 2021 ;

d) Aucun paiement à des fournisseurs frappés de sanctions n'a été attesté en 2022 ou en 2021 ;

e) Aucun paiement en double n'a été attesté en 2022 (5 201 dollars en 2021) ;

f) Le taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits internes, qui s'élevait à 98 % à la fin de 2022, contre 97 % en 2021, a été jugé « satisfaisant », dans la mesure où il prouve que l'organisation a pris des mesures efficaces et en temps voulu pour remédier aux insuffisances relevées dans les audits ;

g) Plus de recommandations ont été formulées en 2022, par rapport à 2021 (155 recommandations en 2022, contre 122 en 2021).

## V. Déclaration d'indépendance et de conformité aux normes d'audit interne

22. Le Groupe de l'audit interne et des investigations mène ses travaux d'audit interne conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, qui ont été adoptées par les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies en juin 2002.

23. Le Groupe gère un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité, dans le cadre duquel il effectue des auto-évaluations continues du travail accompli (y compris grâce au retour d'information des clients) et qui prévoit une assurance qualité de l'audit ou de la mission de conseil et une évaluation externe de la qualité des services d'audit interne tous les cinq ans.

24. À l'issue de la dernière évaluation externe de la qualité des services d'audit interne, achevée en 2021, le Groupe a reçu la meilleure note en matière de « conformité générale » pour son respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes.

25. Dans le cadre de son programme d'assurance et d'amélioration de la qualité, le Groupe réalise une enquête de satisfaction auprès des entités auditées à l'issue de chaque audit. Les résultats des enquêtes sont analysés deux fois par an en interne et il est communiqué aux membres de l'équipe une synthèse des constatations, dans laquelle sont consignés les bonnes pratiques, les améliorations à apporter et les plans d'action correspondants, ainsi que des éléments de comparaison avec les résultats des années précédentes.



26. Le Groupe a réalisé une évaluation complète de son indépendance. L'évaluation a conclu que le Groupe n'était pas libre de toute ingérence dans ses fonctions d'audit et d'investigation, et a formulé 11 recommandations pour renforcer son indépendance. Les résultats de l'évaluation ont été communiqués au Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 2022. Dix recommandations ont été entièrement mises en œuvre en 2022 et le Groupe a révisé sa charte, comblant ainsi toutes les lacunes qui avaient contribué à son manque d'indépendance au cours des années précédentes. La recommandation restante a été partiellement mise en œuvre en 2022, et devaient l'être totalement en 2023.

## VI. Affectation et déploiement des ressources

27. En 2022, la Section de l'audit interne comptait un (une) chef de section (ICS<sup>5</sup> 12/P-5), deux auditeurs (auditrices) internes (un(e) ICS 11/P-4 et un(e) ICS 11/I-ICA-3)<sup>6</sup>, trois spécialistes de l'audit (un(e) ICS 10/P-3 et deux ICS 10/I-ICA-2), un (une) analyste des données (ICS 10/I-ICA-2), un (une) analyste assistant(e) des données (ICS 05/L-ICA 5)<sup>7</sup>, et un assistant (une assistante) d'audit (ICS 05/L-ICA-5). Le poste de chef de section est vacant depuis mai 2022 ; le recrutement est en cours.

28. La Section des investigations comptait un (une) chef (ICS 12/P-5), un enquêteur principal (une enquêtrice principale) (ICS 11/I-ICA-3), trois enquêteurs (enquêtrices) (un(e) ICS 10/P-3, un(e) ICS 10/I-ICA-2 et un(e) ICS 09/I-ICA-1) et un assistant (une assistante) aux investigations (ICS 04/L-ICA-4). Les deux sections se partagent les services d'un(e) assistant(e) aux audits et aux investigations (ICS 04/L-ICA-4).

29. Le Directeur (D-1), recruté en mai 2022, a fourni des orientations générales et un appui à l'ensemble du Groupe.

30. Le budget total du Groupe, qui était de 3,650 millions de dollars en 2022, passera à 6,821 millions de dollars en 2023. Conformément à la recommandation 4 de l'évaluation de l'indépendance du Groupe, réaffirmée dans la décision 2022/13, une augmentation du budget de 87 % a été approuvée pour 2023. Cette augmentation s'explique principalement par le recrutement de sept personnes supplémentaires et la conversion des contrats de vacataires existants en engagements de durée déterminée. Le budget 2023 financera la pleine exécution de la charte du Groupe, une nouvelle structure et la formation obligatoire du personnel conformément aux normes établies par l'Institut des auditeurs internes.

31. L'augmentation du budget permettra de financer, d'une part, les activités prévues qui exigent des compétences particulières, comme les examens du processus d'examen de la conception de l'UNOPS, le système de gestion de la trésorerie et le système de sécurité informatique ; et, d'autre part, les services juridiques et les audits juricomptables lorsqu'il faut faire appel à des connaissances techniques ou locales spécifiques pour l'examen des allégations.

32. Les audits de projet coordonnés par le Groupe sont financés directement par les fonds des projets. Le Groupe n'absorbe donc que les dépenses d'appui associées.

33. En plus de ses effectifs internes, le Groupe a fait appel à des auditeurs (auditrices) invité(e)s, à des cabinets d'audit et à des spécialistes, notamment deux experts (expertes) en santé et sécurité, deux experts (expertes) dans le domaine de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, un(e) informaticien(e) et un certain nombre d'ingénieurs (ingénieures) en infrastructures,

<sup>5</sup> International Civil Service.

<sup>6</sup> I-ICA (International individual contractor agreement) : contrat de vacataire international.

<sup>7</sup> L-ICA (Local Individual Contractor Agreement) : contrat de vacataire local.

d'experts (expertes) en diligence raisonnable et de spécialistes en criminalistique informatique. En outre, le Groupe a conclu des accords à long terme avec huit sociétés d'investigation en vue de renforcer son action, et a continué de solliciter les services d'un(e) éditeur (éditrice) à temps partiel pour assurer la qualité de ses rapports de mission.

34. Le Groupe a continué de travailler en partenariat avec l'Association of Certified Fraud Examiners et l'Institut des auditeurs internes. Tou(te)s les auditeurs (auditrices) du Groupe sont membres de l'Institut, dont ils (elles) appliquent le cadre de référence international des pratiques professionnelles.

35. Les auditeurs (auditrices) et les enquêteurs (enquêteuses) se sont également acquitté(e)s de leurs obligations en matière de formation continue et ont conservé leurs titres et leurs affiliations professionnelles concernant l'audit, la comptabilité, la lutte antifraude et les barreaux.

36. Le Groupe a organisé des activités de partage des connaissances tout au long de l'année 2022, en vue de soutenir le perfectionnement professionnel continu et de s'assurer que l'équipe est au fait des dernières modifications apportées aux politiques et aux processus, ainsi que des tendances actuelles en matière d'audit interne. Les thèmes abordés allaient de la passation de marchés, à la détermination des appréciations d'audit interne, aux méthodologies de planification des tâches et à la gestion du temps. L'équipe a continué d'exploiter un outil en ligne conçu pour la planification des tâches et l'affectation des ressources (Wrike), en vue de favoriser une gestion souple des projets.

## **VII. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2022**

### **Planification des audits axés sur le risque et exécution du plan de travail annuel**

37. Le plan de travail en matière d'audit pour 2022 visait à évaluer et à améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des processus de gouvernance et des contrôles, ainsi qu'à fournir au Directeur exécutif l'assurance que les contrôles et procédures internes fonctionnaient comme prévu.

38. Lors de l'élaboration de son plan de travail pour 2022, le Groupe de l'audit interne et des investigations a veillé à la cohérence entre les priorités en matière d'audit, la stratégie institutionnelle de l'UNOPS et les objectifs de la direction. Le plan de travail en matière d'audit axé sur le risque tenait compte de la répartition géographique des opérations de l'UNOPS dans le monde et portait à la fois sur les audits internes des bureaux extérieurs, les examens thématiques et les missions de conseil.

39. Le Groupe a remis 11 rapports d'audit et de conseil, un rapport d'audit juricomptable et 37 rapports d'audit de projets. En outre, la priorité a été donnée à la garantie de son indépendance et au rétablissement de la confiance avec nos partenaires.

Figure 1  
Réalisation du plan d’audit interne axé sur le risque, 2020-2022

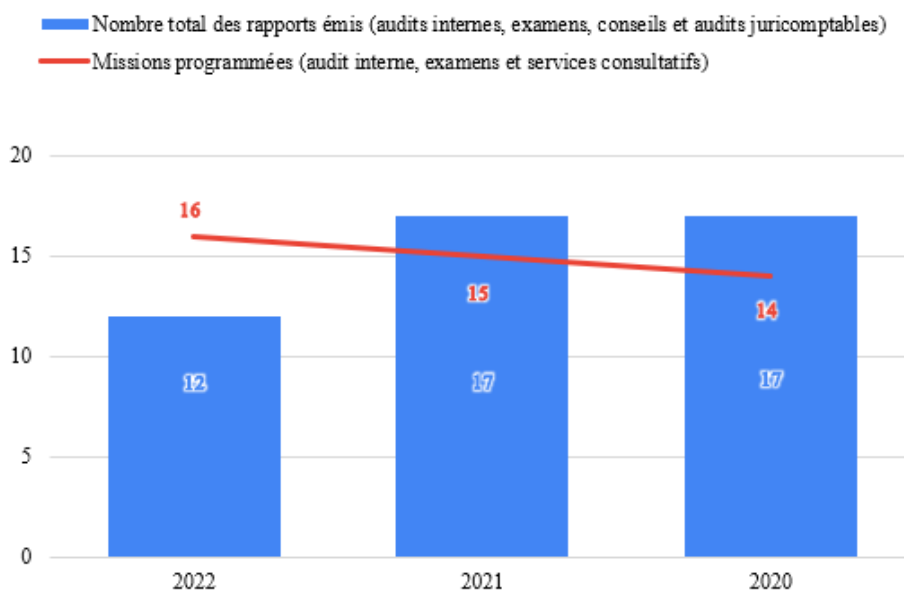
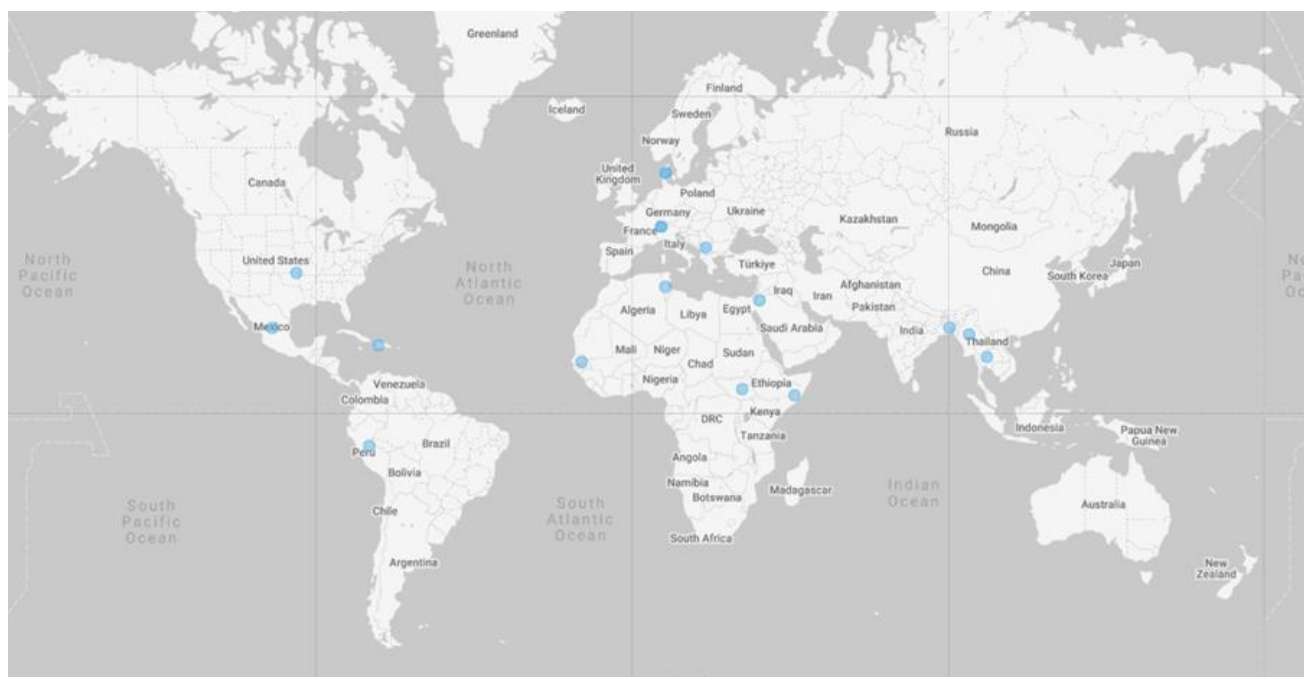


Figure 2  
Répartition géographique des rapports publiés en 2022



Note : cette carte n’implique de la part de l’UNOPS aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire ou quant à la délimitation d’une quelconque frontière.

40. Le Groupe de l’audit et des investigations a notamment pour mandat de fournir des services consultatifs à la direction, généralement à la demande de cette dernière. En 2022, il a lancé sept missions de conseil, dont trois ont été achevées (les résultats figurent au chapitre IX, ci-dessous) ; les quatre autres ont été reportées à 2023. En

2022, à titre formel ou informel, il a fourni des conseils et réalisé des analyses ou des évaluations, au titre d'audits internes ou d'activités d'investigation. Il a continué de faire preuve d'objectivité dans le cadre de ses services consultatifs et n'a pas assumé les responsabilités qui incombent à la direction, telles que la mise en application des conseils.

41. En 2022, le Groupe a adopté une approche hybride, menant à la fois des missions à distance et des missions sur le terrain lors des audits des bureaux de pays. Chaque fois que l'approche fondée sur les risques exigeait une présence physique sur le terrain, le Groupe a mené lui-même les missions sur le terrain, ou fait appel à des ressources locales pour procéder aux vérifications, et publié un rapport distinct portant sur la vérification physique.

## A. Suivi et coordination des activités

42. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a continué d'examiner le plan de travail, le budget et les rapports de mission finaux annuels du Groupe. Il a également contribué à améliorer l'efficacité des fonctions d'audit interne et d'investigation. Comme indiqué plus haut, le rapport annuel du Comité pour 2022 figure à l'annexe 7.

43. Dans un souci de promotion de la coordination et de l'efficacité, le Groupe a communiqué au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU son plan de travail annuel, ses résultats d'audit et ses rapports d'audit finaux.

## B. Rapports et appréciations d'audit

Tableau 2

### Répartition des appréciations d'audit, par domaine thématique et par région (2022)

<i>Domaine thématique</i>	<i>Nombre de missions</i>	<i>Satisfaisant (efficace)</i>	<i>Partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires)</i>	<i>Partiellement satisfaisant (améliorations importantes nécessaires)</i>	<i>Insatisfaisant (inefficace)</i>	<i>Appréciation non applicable</i>
<b>Audits des bureaux de pays et missions de conseil</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Région Afrique	2	0	0	1	0	1
Région Asie	1	0	1	0	0	0
Région Europe et Asie centrale	2	0	2	0	0	0
Région de l'Amérique latine et des Caraïbes	2	0	0	0	0	2
Région du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0
Groupe des services de New York	0	0	0	0	0	0
<b>Audits thématiques et du siège et missions de conseil</b>	<b>4</b>	<b>3<sup>a</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Rapports d'audit de projets contenant une appréciation des contrôles internes et une opinion sur les états financiers</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1<sup>c</sup></b>	<b>0</b>
<b>Rapports d'audit de projets ne contenant qu'une opinion sur les états financiers</b>	<b>6</b>	<b>6<sup>b</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

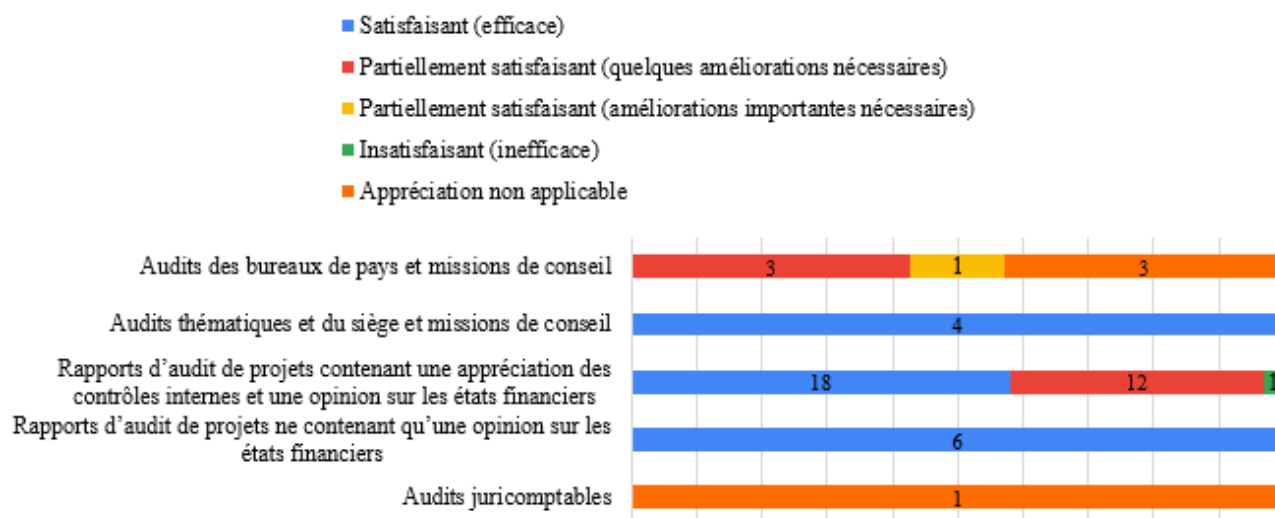
Domaine thématique	Nombre de missions	Satisfaisant (efficace)	Partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires)	Partiellement satisfaisant (améliorations importantes nécessaires)	Insatisfaisant (inefficace)	Appréciation non applicable
<b>Audits juricomptables</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>27</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> Dans la compilation des conclusions de l'audit, le rapport d'évaluation de la sécurité de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) (qui a confirmé la conformité aux contrôles obligatoires SWIFT) et les deux rapports de confirmation des investissements (où figurent des soldes confirmés et rapprochés) ont été jugés satisfaisants.

<sup>b</sup> Dans la compilation des conclusions d'audit, l'audit des comptes d'un projet assorti d'une opinion sans réserve est jugé satisfaisant, tandis que l'audit des comptes d'un projet assorti d'une opinion avec réserve est jugé insatisfaisant.

<sup>c</sup> Le projet a été jugé « partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires) » pour l'audit interne, et est assorti d'une « opinion avec réserve » pour l'audit financier. Le Groupe a donc classé le projet dans la catégorie « insatisfaisant » dans ce tableau.

Figure 3  
Aperçu général des appréciations d'audit interne (2022)



44. Le Groupe a 49 rapports en 2022, contre 53 en 2021. Sur les 49 rapports, 11 concernent des audits internes et des examens consultatifs des bureaux de pays de l'UNOPS, de fonctions du siège et de domaines thématiques ; un porte sur un audit juricomptable ; et les 37 rapports restants concernent des audits de projets réalisés par des cabinets d'audit externes, sous la supervision du Groupe, principalement pour répondre aux exigences en matière de rapports sur les projets.

45. Pour chaque audit interne concernant les bureaux, les fonctions et les projets de l'UNOPS, le Groupe attribue une appréciation générale (« satisfaisant » (efficace), « partiellement satisfaisant » (quelques améliorations nécessaires), « partiellement satisfaisant » (améliorations importantes nécessaires) ou « insatisfaisant » (inefficace), en fonction de son évaluation globale des mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qu'il a examinés<sup>8</sup>.

46. Le Groupe respecte le « principe de l'audit unique » appliqué par le système des Nations Unies et décrit par l'UNOPS dans son rapport sur l'audit et le contrôle

<sup>8</sup> On trouvera sur le site Web externe de l'UNOPS une explication détaillée des appréciations d'audit.

internes en 2007 (DP/2008/21). Il offre un appui technique aux gestionnaires de projets pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière d'audit. Il confie la réalisation de ces audits à des cabinets indépendants présélectionnés. Ceux-ci suivent le cahier des charges approuvé par le Groupe, qui s'assure de la qualité de leurs rapports avant publication. Ces modalités permettent de réaliser des économies, de veiller à la cohérence dans l'établissement des rapports, de raccourcir les délais et de simplifier les procédures suivies pour réaliser ces audits.

### **C. Analyse des données et initiatives technologiques**

47. De nouvelles améliorations apportées au programme d'analyse des données du Groupe ont permis à l'équipe d'examiner des jeux de données complets et, ainsi, de déceler les signaux d'alerte relatifs à la non-conformité et à la fraude, ainsi que d'autres tendances, ce qui a permis de procéder à des sondages en audit plus efficaces et de se concentrer sur les éléments à haut risque.

48. En 2022, le Groupe a élaboré un modèle d'évaluation des risques supplémentaire en vue de recenser les risques dans tous les domaines fonctionnels clés de l'UNOPS et dans tous les services, y compris les services du siège, les organes de contrôle, les régions, les bureaux et les projets. Les domaines fonctionnels et les régions sont classés en fonction de leur niveau de priorité, en tenant compte des recommandations d'audit des trois dernières années. Ce modèle est devenu un outil clé dans l'élaboration du plan de travail annuel du Groupe.

49. Le Groupe a continué d'utiliser son évaluation annuelle automatisée des risques pour tous les bureaux et projets de l'UNOPS, et incorporé un certain nombre de modifications logiques afin d'obtenir des résultats plus robustes. Cette évaluation permet un suivi continu des risques et renforce l'efficacité de l'équipe. Ces deux modèles d'évaluation des risques peuvent servir d'outils de prise de décisions de gestion.

50. Compte tenu de l'importance du projet PharmaMX et des risques afférents majeurs qui ont été recensés, le Groupe a spécialement mis au point deux tests d'analyse de données pour le projet, qui font l'objet d'un suivi trimestriel en collaboration avec l'équipe de projet.

51. Le Groupe a dressé deux tableaux de bord pour les enquêtes, le tableau de bord des dossiers d'enquêtes et le tableau de bord des dossiers d'enquêtes sur les cas d'inconduite sexuelle, tous deux visibles par l'ensemble de l'organisation. Ces tableaux de bord sont publiés sur l'intranet de l'UNOPS et actualisés tous les mois.

52. Le Groupe a mis au point son propre tableau de bord pour suivre les progrès accomplis par les bureaux extérieurs et les services du siège de l'UNOPS dans la mise en œuvre des recommandations, et ce dans le souci d'aider ces entités à atteindre leurs objectifs avant la fin de l'année. Le tableau de bord fournit également une mise à jour en temps réel du nombre de rapports publiés par le Groupe.

53. Le Groupe dispose d'un(e) administrateur (administratrice) de données qui, en 2022, a participé aux réunions mensuelles du Data Stewards Panel (« Groupe des administrateurs (administratrices) de données ») et a assuré la liaison avec le Groupe des technologies de l'information, suivant les besoins.

54. En 2022, l'UNOPS, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont lancé un projet intitulé « Data Analytics for Auditors' Digital Intelligence ». Le Groupe, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, a participé à des réunions organisées par l'équipe de projet. Il s'agit d'un projet en cours, et un certain nombre de publications sont prévues pour 2023.

## VIII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs

55. Au 31 décembre 2022, le taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits était de 98 %, ce qui constituait une légère amélioration par rapport au taux déjà élevé de 97 % enregistré au 31 décembre 2021. Ces chiffres témoignent de la réactivité et de la détermination continues dont la direction a fait preuve malgré l'augmentation du nombre de recommandations formulées. Le tableau 3 montre l'état de l'application de toutes les recommandations d'audit qui ont été formulées de 2008 à 2022. Seule un des recommandations formulées jusqu'en 2020 n'a pas encore été appliquée.

56. En 2022, le Groupe a clôturé 210 recommandations issues de rapports d'audit publiés entre 2018 et 2022. Comme le montre l'annexe 3, trois de ces recommandations ont été retirées car elles n'étaient plus applicables.

57. Conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles en matière d'audit interne, le plan de travail annuel du Groupe prévoyait également des activités de suivi destinées à assurer une mise en œuvre effective des mesures prises par la direction. En 2022, le Groupe a continué de collaborer avec la direction en vue d'établir des objectifs d'application précis et de suivre leur réalisation sur la base de feuilles de résultats internes.

Tableau 3

### État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit au 31 décembre 2022

Nombre de recommandations d'audit	Total pour 2008 à 2020	2021			2022			Total pour 2008 à 2022
		Audits et examens internes	Audits de projets	Total	Audits et examens internes	Audits de projets	Total	
Clôturés	5 015	93	27	120	21	35	56	5 191
En pourcentage	100	98	100	98	30	41	36	98
En cours d'application	1	2 <sup>a</sup>	0	2	49	50	99	102
En pourcentage	0	2	0	2	70	59	64	2
<b>Total</b>	<b>5 016</b>	<b>95</b>	<b>27</b>	<b>122</b>	<b>70</b>	<b>85</b>	<b>155</b>	<b>5 293</b>

<sup>a</sup> Une de ces recommandations est issue du rapport d'audit technique du bureau d'Haïti. En raison des circonstances exceptionnelles en Haïti, le bureau n'a pas été en mesure d'accéder aux sites des projets ou de clôturer la recommandation d'audit ; l'échéance a été reportée à 2023.

58. Le tableau 4 montre l'ancienneté des recommandations non encore appliquées au 31 décembre 2022, 97 % de ces recommandations étant en instance d'application depuis moins de 12 mois, 2 % entre 12 et 18 mois et seulement 1 % depuis plus de 18 mois.

59. Une recommandations d'audit restée sans suite depuis longtemps a été formulée plus de 18 mois avant le 31 décembre 2022 (au plus tard le 30 juin 2021) ; elle est présentée à l'annexe 2. À titre de comparaison, quatre recommandations étaient restées sans effet pendant 18 mois à la fin de 2021, toutes ayant, depuis, été clôturées.

Tableau 4  
**Durée de non application des recommandations, sur la base de l'échéancier initial, au 31 décembre 2022**

<i>Niveau de priorité</i>	<i>Total des recommandations non encore appliquées</i>	<i>&lt; 12 mois</i>	<i>12 à 18 mois</i>	<i>&gt; 18 mois</i>
Élevé	22	20	1	1
Moyen	74	73	1	0
Sans objet	6 <sup>a</sup>	6	0	0
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

<sup>a</sup> Les six plans de correction convenus dans le cadre de l'évaluation de la sécurité SWIFT de l'UNOPS ne comportent aucune priorité.

## IX. Principaux résultats des audits internes et des missions de conseil

### Principaux problèmes recensés

60. Le Groupe de l'audit interne et des investigations a recensé et résumé par domaine d'activité les problèmes clés soulevés dans le cadre des missions d'audit et de conseil qu'il a menées au titre du plan d'audit axé sur le risque pour 2022.

61. En 2022, le Groupe a relevé des problèmes clés dans les domaines suivants :

a) Des problèmes récurrents liés au suivi des dépenses des projets, tels que des recouvrements excessifs, des retards dans le recouvrement du budget, des erreurs dans la répartition des dépenses de personnel et la comptabilisation des dépenses de projets dans la mauvaise période ;

b) Des problèmes récurrents en matière de passation de marchés, notamment un certain nombre de cas où des définitions incorrectes des besoins ont eu une incidence sur la mise en concurrence, ainsi que des cas de non-respect des procédures de passation de marchés et des déficiences dans la planification des achats. Des erreurs ont également été commises au cours du processus d'évaluation des offres, telles que le rejet injuste de certains fournisseurs, des signaux de collusion potentiels non décelés et une analyse insuffisante du caractère raisonnable des coûts pour garantir l'optimisation des ressources ;

c) Plusieurs problèmes liés à la gestion des subventions ont été relevés, tels que le décaissement de subventions sans contrôle approprié, des retards dans la clôture des subventions déployées, l'établissement rétroactif d'accords juridiques et l'absence d'orientations concernant les subventions destinées aux travaux d'infrastructure ;

d) Des risques ont été recensés concernant des travaux non conformes aux plans, une mauvaise exécution, une élimination incorrecte des déchets, des projets sous garantie présentant des défauts avérés, et des fermes de toit affaissées lors de l'inspection physique d'un projet, signe que la structure pourrait être dangereuse pour les occupants ;

e) Des problèmes récurrents de ressources humaines liés aux recrutements dans le cadre de contrats de 100 jours, aux conflits d'intérêts dans la composition des groupes de sélection, aux exigences des postes et aux critères de sélection.



62. Le Groupe assure le suivi des mesures prises par la direction concernant les problèmes susmentionnés.

### **Analyse des recommandations formulées à l'issue d'audits internes en 2022**

63. En 2022, 70 recommandations d'audit interne ont été formulées, contre 95 en 2021. Le nombre moyen de recommandations par rapport d'audit était de 10 en 2022, ce qui était supérieur à la moyenne de six recommandations enregistrée en 2021. Cette augmentation s'explique par le fait que l'équipe d'audit a réalisé un examen complet des processus de gestion des subventions.

64. Sur les 70 recommandations formulées en 2022, il a été jugé que 31 étaient d'une importance élevée et 33 d'une importance moyenne, tandis que six ne présentaient aucun niveau particulier d'importance (voir tableau 5). Les recommandations de faible importance, qui ne figurent pas dans les rapports, sont communiquées au stade des activités sur le terrain.

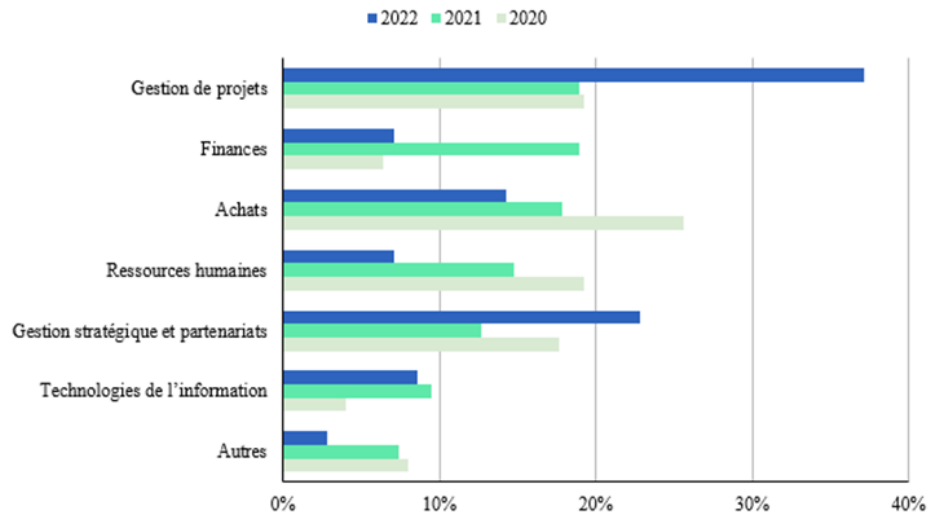
Tableau 5

### **Recommandations issues des audits internes, par niveau d'importance**

<i>Niveau d'importance</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			<i>Pourcentage du total</i>		
	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Élevé	52	44	31	42	48	44
Moyen	73	45	33	58	46	47
Sans objet	0	6	6	0	6	9
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>95</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

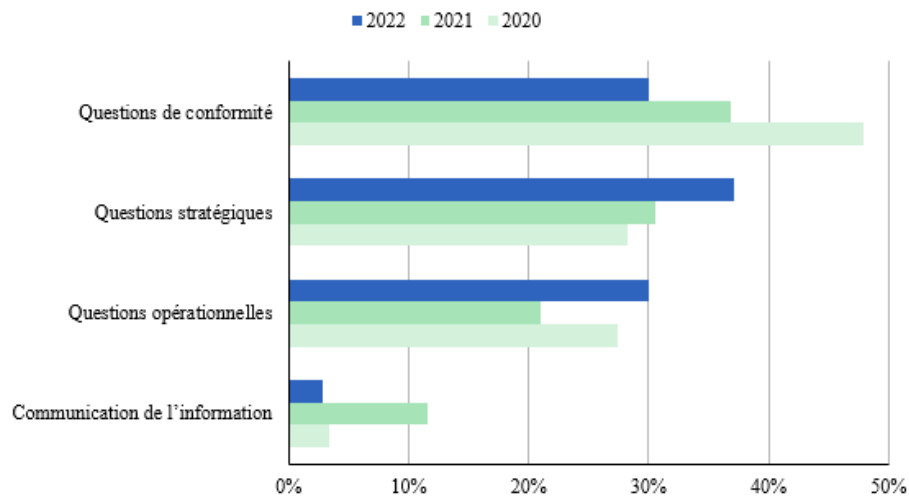
65. La figure 4 présente la fréquence des recommandations issues des audits internes, par domaine fonctionnel. Les cinq premiers domaines concernaient la gestion de projets (37 %), la gestion stratégique et les partenariats (23 %), les achats (14 %), les technologies de l'information (9 %) et les ressources humaines (7 %). Cette répartition par domaine fonctionnel résulte de l'étendue de l'audit définie lors de l'évaluation des risques effectuée pour chaque mission. L'augmentation notable du nombre de recommandations dans les domaines de la gestion de projets, de la gestion stratégique et des partenariats résulte de l'examen complet des processus de gestion des subventions et de l'auto-évaluation de l'indépendance du Groupe.

Figure 4  
**Recommandations issues des audits internes, par domaine fonctionnel 2020-2022**



66. La figure 5 montre la répartition des recommandations par type d'objectif. Les recommandations concernant les questions stratégiques (37 %), les questions opérationnelles (30 %) et les questions de conformité (30 %) étaient les plus courantes, suivies de celles concernant l'établissement de rapports (3 %). Le nombre de questions stratégiques et opérationnelles était proportionnellement plus élevé qu'en 2021, tandis que le nombre de questions relatives à la conformité et à l'établissement de rapports a diminué.

Figure 5  
**Recommandations formulées en 2022, par objectif**



## Analyse des recommandations formulées à l'issue d'audits de projets en 2022

67. Les audits de projets ont donné lieu à la formulation de 85 recommandations, soit une moyenne de 2,3 recommandation par audit, contre 0,8 en 2021. Cette augmentation s'explique par une plus grande attention portée aux contrôles internes dans les domaines de la gestion de projet et des finances.

68. Le nombre de recommandations issues d'audits dont le niveau d'importance était jugé « élevé » est passé de trois en 2021 à six en 2022 (voir le tableau 6).

Tableau 6

### Recommandations issues des audits de projets, par niveau d'importance 2020-2022

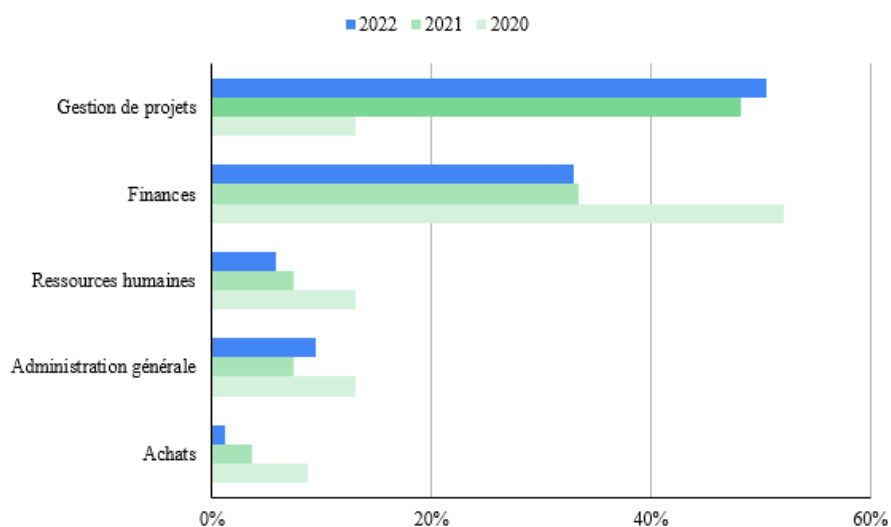
Niveau d'importance	Nombre de recommandations			Pourcentage du total		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Élevé	0	3	6	0	11	7
Moyen	23	24	79	100	89	93
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

69. Les 85 recommandations formulées en 2022 à l'issue d'audits de projet sont analysées dans la figure 6 ci-après en fonction de leur fréquence par domaine fonctionnel. La plupart des recommandations concernaient la gestion des projets (51 %) et les finances (33 %).

70. Pour 2022, l'impact financier des observations issues des audits sur les contrôles internes s'élevait à 1 458 873 dollars, contre 121 794 dollars en 2021. Un rapport d'audit a été assorti d'une opinion avec réserve en 2022, contre aucun en 2021.

Figure 6

### Recommandations issues d'audits de projets, par domaine fonctionnel, 2020-2022



## Missions de conseil

71. En 2022, le Groupe a effectué les missions de conseil suivantes :

a) **Auto-évaluation de l'indépendance du Groupe.** Dans sa décision 2022/13, le Conseil d'administration a demandé au Directeur du Groupe de réaliser une évaluation complète de l'indépendance du Groupe. La mission a mis en évidence : a) les résultats de l'évaluation de l'indépendance du Groupe ; b) des pistes pour renforcer l'indépendance du Groupe ; c) des prévisions des dépenses nécessaires à l'exécution de l'intégralité du mandat ;

b) **Évaluation des risques du projet d'acquisition de médicaments au Mexique.** En décembre 2020, le Groupe a préparé une évaluation des risques, qui a été actualisée tous les trois mois en 2021 et au premier semestre 2022, ainsi que la stratégie d'audit. L'évaluation des risques du deuxième trimestre 2022 comprenait un suivi des observations formulées lors de l'audit interne du projet réalisé par le Groupe en 2021 ;

c) **Analyse des données pour le projet PharmaMX.** Le Groupe a spécialement mis au point deux tests d'analyse de données pour le projet PharmaMX : a) une comparaison des économies réalisées ; b) une comparaison des dates de réception et de paiement. Les tests ont été utilisés pour contrôler les résultats sur une base trimestrielle, ainsi que dans le cadre de l'évaluation semestrielle des risques pour 2022 ;

d) **Autres services consultatifs en matière d'audit, et notamment :** a) conseils sur les clauses d'audit figurant dans les accords de projet ; b) participation aux principales réunions de l'encadrement supérieur ; c) coordination avec le Corps commun d'inspection et soutien à celui-ci ; d) appui au Directeur exécutif en ce qui concerne les approches innovantes de l'UNOPS ; e) appui à l'automatisation et à la numérisation des systèmes, politiques et procédures de l'UNOPS ; f) plusieurs réunions avec des partenaires et des donateurs concernant la crise de l'Initiative S3i.

## X. Diffusion des rapports d'audit interne

72. Conformément à la décision 2012/18, le Groupe de l'audit interne et des investigations met ses rapports d'audit interne, qui peuvent être consultés sur la page Web de l'UNOPS dédiée à la publication des audits<sup>9</sup>, à la disposition du grand public. Dans des cas exceptionnels, le Directeur du Groupe a la faculté de les éditer, voire de refuser de les divulguer.

73. Bien que les rapports consultatifs ne soient pas publiés, le Groupe en fournit des copies aux cadres dirigeants.

74. La communication de ces rapports d'audit demeure une démarche constructive, qui renforce la transparence et le principe de responsabilité. Le Groupe a mis en ligne, sur le site Web public de l'UNOPS, tous les rapports d'audit interne publiés après le 1<sup>er</sup> décembre 2012, sauf s'il en a décidé autrement, à titre exceptionnel, pour des raisons de confidentialité.

<sup>9</sup> <https://www.unops.org/about/governance/accountability/iaig/reports>.

## XI. Enquêtes

75. Le Groupe de l'audit interne et des investigations est la seule entité de l'UNOPS chargée d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption, d'abus d'autorité, de harcèlement au travail, d'inconduite sexuelle, de représailles et d'autres fautes.

76. En 2022, le Groupe a reçu beaucoup plus de plaintes que l'année précédente, en ouvrant 124 dossiers, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2021. Malgré l'augmentation du nombre de plaintes reçues, il a pu traiter 106 dossiers dans un délai moyen de 4,3 mois. À la fin de l'année, seuls cinq de ses dossiers étaient ouverts depuis plus de six mois.

77. Le Groupe a continué d'axer son action sur les cas de fraude et d'irrégularités financières. C'est ainsi qu'il a mis au jour des pertes financières de 971 293 dollars, soit une augmentation de 158 % par rapport à l'année précédente.

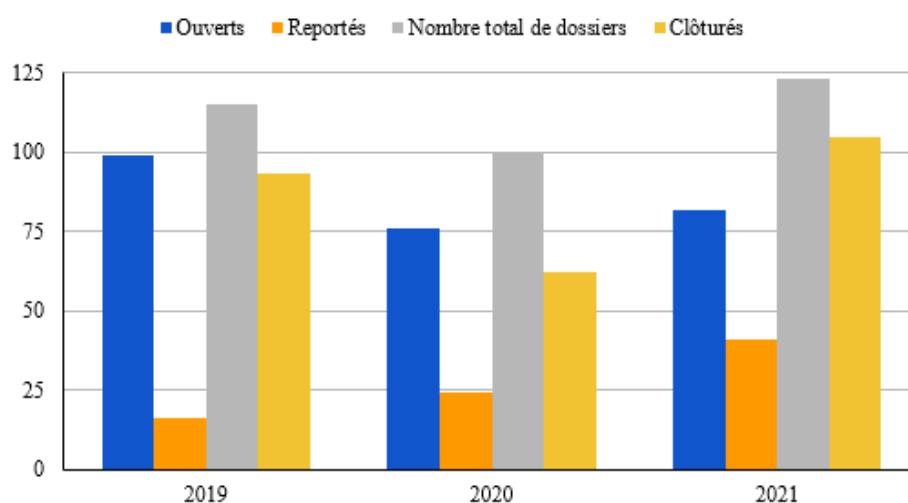
### A. Plaintes reçues

78. En 2022, le Groupe a reçu 265 plaintes, soit 18 % de plus qu'en 2021 (225 plaintes). Il a ouvert 124 dossiers suite à ces plaintes, mais a estimé que les autres cas ne relevaient pas de son mandat (« pouvaient être traitées par d'autres services » ou « pouvaient être classées sans suite »).

### B. Dossiers ouverts

79. Outre les 124 dossiers ouverts en 2022, 24 dossiers ouverts au cours des années précédentes ont été reportés à cette année (voir la figure 7).

Figure 7  
Nombre de dossiers ouverts, 2020-2022



80. Sur les 124 dossiers ouverts, 94 ont été transmis par la direction ou le personnel et six ont été transmis par des organismes des Nations Unies. Dix-huit cas ont été reçus de tiers externes (fournisseurs et assureurs) et quatre de plaignants anonymes. Deux dossiers ont été ouverts à la suite d'informations recueillies dans d'autres audits ou enquêtes du Groupe.

81. La plupart des 99 dossiers ouverts en 2022 concernaient des allégations de fraude ou d'irrégularités financières (fraude en matière d'achats, fraude aux prestations, vol, détournement de fonds ou utilisation abusive des ressources). Douze dossiers concernaient des allégations d'inconduite sexuelle (harcèlement sexuel, agression sexuelle ou exploitation et atteintes sexuelles). Trois dossiers portaient sur des allégations de conduite prohibée (harcèlement ou abus d'autorité). Les 10 autres dossiers concernaient d'autres types de fautes ou d'actes répréhensibles présumés.

Figure 8  
Nouveaux dossiers ouverts en 2022, par catégorie

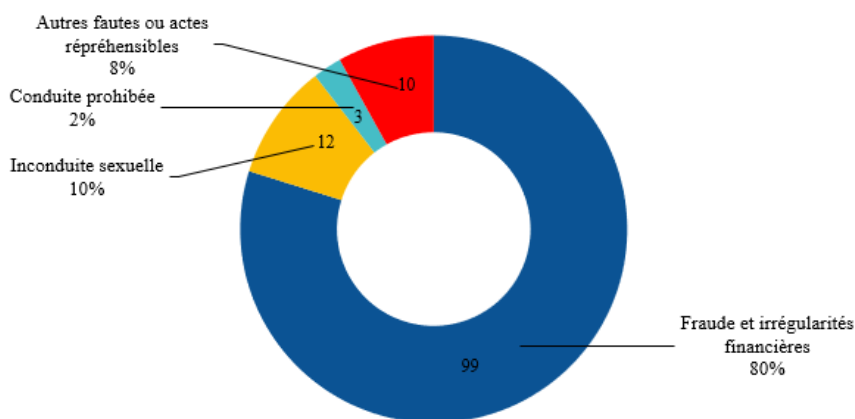
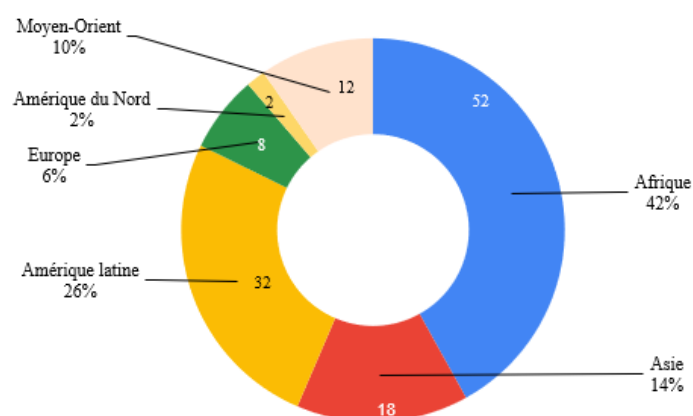


Tableau 7  
Nouveaux dossiers ouverts en 2020-2022, par catégorie

Catégorie d'allégation	Nombre de dossiers en 2020	Nombre de dossiers en 2021	Nombre de dossiers en 2022
Fraude et irrégularités financières	66	56	99
Conduite prohibée	0	4	3
Inconduite sexuelle	4	13	12
Représailles	0	1	0
Autres fautes ou actes répréhensibles	6	8	10
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>82</b>	<b>124</b>

82. L'Afrique est la région pour laquelle le Groupe a ouvert le plus de dossiers en 2022 (52 dossiers), suivie de l'Amérique latine (32 dossiers), de l'Asie (18 dossiers), du Moyen-Orient (12 dossiers), de l'Europe (8 dossiers) et de l'Amérique du Nord (2 dossiers).

Figure 9  
Répartition géographique des dossiers ouverts en 2022



### C. Issue des enquêtes

83. À sa réception, le Groupe détermine d'abord si une affaire relève de son mandat d'enquête. Le Groupe a pour mandat d'enquêter sur les allégations de fautes commises par le personnel de l'UNOPS et sur les allégations de pratiques prohibées imputables à des tiers sous contrat.

84. Ensuite, le Groupe procède à un examen initial consistant à recueillir et à conserver des preuves élémentaires afin de déterminer si une enquête est justifiée. Il mène enquête si les éléments de preuve sont suffisants et si les allégations revêtent une certaine gravité.

85. Lorsque des allégations concernant un membre du personnel de l'UNOPS sont fondées, le Groupe transmet le dossier au (à la) juriste chargé(e) des ressources humaines, qui prend les mesures disciplinaires visées dans l'instruction opérationnelle OI.IAIG.2020.01. Si une allégation concerne un fournisseur de l'UNOPS, le dossier est transmis au Comité d'examen des fournisseurs, conformément à l'instruction opérationnelle OI.PG.2021.02. Les dossiers concernant des représailles sont adressés au Bureau de la déontologie, conformément à l'instruction opérationnelle OI.Ethics.2022.01.

86. En 2022, le Groupe a clôturé 106 dossiers (voir tableau 8).

Tableau 8  
Dossiers d'enquête traités en 2022

État des dossiers	Nombre de dossiers
Reportés, au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	22
Ouverts durant l'année	124
Rouverts durant l'année	2
<b>Nombre total de dossiers traités durant l'année</b>	<b>148</b>
Clôturés durant l'année	106
Dossiers en cours de traitement, au 31 décembre 2022	42

87. Sur les 106 dossiers que le Groupe a clôturés en 2022, 61 (soit 58 %) reposaient sur des allégations fondées. Dans 33 cas, le Groupe a conclu que les allégations n'étaient pas fondées. Dans les 12 cas restants, il a conclu que les allégations ne relevaient pas de son mandat.

#### *Dossiers reposant sur des allégations fondées*

88. Les 61 dossiers reposant sur des allégations fondées (voir annexe 6) concernaient 30 membres du personnel et 36 fournisseurs. Le Groupe a transmis les dossiers concernant les membres du personnel au (à la) juriste chargé(e) des ressources humaines aux fins de mesures disciplinaires et ceux concernant les fournisseurs au Comité d'examen des fournisseurs. Dans la plupart des cas où une faute a été constatée (50 dossiers), il s'agissait de fraude ou d'irrégularité financière.

Tableau 9

#### **Issue des enquêtes en 2022**

<i>Issue</i>	<i>Nombre</i>
<b>Allégations non fondées</b>	
Après examen initial	18
Après enquête	15
<b>Total partiel</b>	<b>33</b>
<b>Allégations ne relevant pas du mandat du Groupe</b>	<b>12</b>
<b>Allégations fondées</b>	<b>61</b>
<b>Total</b>	<b>106</b>

#### *Pertes financières et montants recouvrés*

89. Le montant total des pertes financières confirmées par les enquêtes du Groupe s'est élevé à 971 293 dollars en 2022. Cette augmentation notable par rapport aux 375 550 dollars mis au jour en 2021 est largement due à un cas où le Groupe a constaté une perte financière de 766 186 dollars. Le Groupe a communiqué toutes les pertes à la direction en vue de leur recouvrement. En 2022, la direction a recouvré 319 948 dollars de pertes mises au jour par le Groupe<sup>10</sup>. Le recouvrement par la direction des pertes financières restantes est en cours.

#### *Mesures prises pour faute*

90. En 2022, le Groupe a transmis des dossiers concernant 30 membres du personnel au (à la) juriste chargé(e) des ressources humaines :

- a) trois personnes ont été licenciées ;
- b) une personne a été rétrogradée ;
- c) deux personnes ayant donné des réponses plagiées lors d'un recrutement ont été temporairement interdites de postuler à des postes vacants à l'UNOPS ;

<sup>10</sup> Un montant de 2 265 dollars a été recouvré au titre de la perte financière constatée par le Groupe en 2022. Les 317 683 dollars restants l'ont été au titre d'une perte mise au jour par le Groupe en 2021.



d) trois personnes ont quitté l'UNOPS avant la fin d'une enquête. Une note a été versée à leur dossier, indiquant qu'elles auraient été mises en cause pour faute si elles étaient restées en poste.

e) les dossiers de 21 personnes étaient en instance à la fin de 2022.

*Mesures prises pour faute (années antérieures)*

91. L'UNOPS a également pris des mesures à l'égard de cinq personnes concernées par des dossiers ouverts avant 2022. Trois personnes ont été licenciées, une a été temporairement interdite de postuler à des postes vacants à l'UNOPS, et un dossier a été classé sans suite.

*Sanctions à l'égard de fournisseurs*

92. En 2022, le Groupe a transmis au Comité d'examen des fournisseurs 31 dossiers mettant en cause 36 fournisseurs et 38 responsables d'entreprise. Le Comité a pris des mesures dans 13 cas sur 31<sup>11</sup>. L'UNOPS a ainsi exclu :

a) un fournisseur et deux responsables d'entreprise pour une période de deux ans ;

b) trois fournisseurs et trois responsables d'entreprise pour une période de trois ans ;

c) deux fournisseurs et deux responsables d'entreprise pour une période de quatre ans ;

d) un fournisseur et un responsable d'entreprise pour une période de six ans ;

e) un fournisseur et deux responsables d'entreprise pour une période de sept ans ;

f) Le Comité a également adressé une lettre d'avertissement à six fournisseurs.

93. En outre, le Comité a pris des mesures concernant 10 dossiers ouverts avant 2022. Il a exclu :

a) deux fournisseurs et deux responsables d'entreprise pour une période d'un an ;

b) six fournisseurs et six responsables d'entreprise pour une période de trois ans ;

c) un fournisseur et un responsable d'entreprise pour une période de quatre ans ;

d) quatre fournisseurs et trois responsables d'entreprise pour une période de cinq ans ;

e) deux fournisseurs et quatre responsables d'entreprise pour une période de six ans ;

f) un fournisseur et un responsable d'entreprise pour une période de sept ans ;

g) un fournisseur et un responsable d'entreprise ont reçu une lettre de blâme.

94. À ce jour, l'UNOPS a sanctionné 295 fournisseurs sur la base des constatations du Groupe. Les sanctions sont communiquées à d'autres organismes sur le Portail

<sup>11</sup> Les 18 autres cas étaient en attente auprès du Comité d'examen des fournisseurs à la fin de 2022.

mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Dans le cadre du programme de vérification continue et d'analyse des données, le Groupe continue de s'assurer pour chaque transaction, à titre préventif, que les fonctionnaires et les fournisseurs ne sont pas frappés de sanctions.

## **D. Renforcement des capacités d'enquête**

95. En 2022, le Groupe de l'audit interne et des investigations comptait cinq spécialistes appuyé(e)s par un(e) assistant(e) aux investigations. Il fait occasionnellement appel à des consultants (consultantes) pour l'épauler. Il a fait également appel aux services de plusieurs sociétés d'investigation internationales, dans le cadre d'accords à long terme, en vue d'étoffer ses interventions et de répondre aux besoins d'autres départements, par exemple dans le domaine de la diligence raisonnable.

96. À la suite d'une auto-évaluation de l'indépendance du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2022, il a considérablement augmenté les effectifs de son équipe d'enquêteurs. Il a créé cinq nouveaux postes : un enquêteur principal (une enquêtrice principale) (P4) ; un enquêteur (une enquêtrice) (P3) qui se concentrera sur les cas hispanophones ; deux enquêteurs (enquêtrices) (ouverture des dossiers) (I-ICA-2) ; et un enquêteur (une enquêtrice) chargé(e) de la liaison avec les donateurs (I-ICA-1). Le recrutement pour ces postes devrait être achevé en avril 2023.

97. Le Groupe continue de consacrer ses ressources aux cas les plus graves et confie les autres dossiers aux entités compétentes. De même, il collabore étroitement avec le Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle et son mécanisme interne de réclamation pour les cas portant sur des allégations de harcèlement, de discrimination et d'abus de pouvoir.

98. Dans le cadre de la culture de la parole de l'UNOPS, le Groupe gère un service de téléassistance confidentiel pour les personnes qui souhaitent signaler un manquement. Ce portail en ligne regroupe les différents canaux de signalement pour tous les types d'actes répréhensibles et aide les dénonciateurs à fournir toutes les informations pertinentes. Il garantit que les plaintes sont automatiquement transmises au service concerné et permet au Groupe d'être plus efficace dans l'examen des plaintes.

## **E. Inconduite sexuelle**

99. En 2022, le Groupe a reçu 17 plaintes concernant des allégations d'inconduite sexuelle, à la suite desquelles il a ouvert 12 dossiers.

100. Trois plaintes concernaient des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Un cas a été jugé non fondé et un autre fondé. Le troisième ne relevait pas du mandat du Groupe et a été transmis à l'entité compétente. Le Groupe a reçu deux allégations d'agression sexuelle, dont l'une s'est avérée non fondée et l'autre fondée. Tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalés au Bureau du Secrétaire général, qui les rend publics.

101. Le Groupe a ouvert sept dossiers de harcèlement sexuel en 2022. Il en a clôturé cinq, dont trois étaient fondés. Les deux autres ne relevaient pas du mandat du Groupe et ont été transmis à l'entité compétente.

102. Suivant la démarche de l'UNOPS axée sur les victimes, le Groupe donne la priorité aux cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels, qui sont traités

dans des délais réduits par des enquêteurs spécialement formés. Il veille également à ce que les services de soutien aux victimes voulus soient fournis.

103. À la fin de 2022, le Groupe avait clôturé 10 de ses 12 dossiers d'inconduite sexuelle, au terme d'un délai moyen de 89 jours. Les deux dossiers encore ouverts à la fin de l'année l'étaient tous depuis moins de deux mois.

104. En 2022, le Groupe a continué de fournir un appui aux cadres dirigeants en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il copréside le Groupe de travail de l'UNOPS sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui aide la direction à mettre en œuvre de nombreuses initiatives du Secrétaire général. Par exemple, en tant qu'entité chargée des investigations, il a pour tâche de signaler au Bureau du Secrétaire général toutes les allégations étayées par des informations qui permettent d'établir des cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dont l'auteur ou la victime sont identifiables. Il s'agit aussi bien des allégations concernant le personnel de l'UNOPS que de celles concernant le personnel travaillant pour ses partenaires d'exécution. Ces données sont ensuite mises à la disposition du public en temps réel.

105. En outre, le Groupe a participé à une réunion d'information sur les responsabilités des autorités régionales en matière d'enquêtes sur les cas d'inconduite sexuelle, avec le nouveau coordinateur de l'UNOPS pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Le Groupe a continué de fournir des conseils aux bureaux locaux de manière ponctuelle.

106. Le Groupe aide la direction à faciliter la participation de l'UNOPS à Clear Check, un outil interinstitutions de vérification des antécédents, qui permet d'éviter d'engager ou de réengager des auteurs d'actes délictueux. Tout le personnel recruté par l'UNOPS passe par Clear Check. Le Groupe signale à l'UNOPS les membres du personnel qui ont été licenciés en raison d'allégations fondées d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel, ainsi que ceux qui auraient quitté l'organisation alors qu'ils étaient visés par une enquête ou une procédure disciplinaire. En 2022, le Groupe a également répondu à 12 demandes de vérification par Clear Check émanant d'autres entités des Nations Unies.

107. Le Groupe poursuit une collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies sur ces questions, en tant que membre des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies et dans le cadre de sa participation aux conférences organisées par le Comité permanent interorganisations et le Sous-groupe de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargé de renforcer les capacités d'investigation et d'améliorer les enquêtes sur le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies.

108. Dans le cadre de la stratégie des Nations Unies visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Groupe a collaboré avec six autres organismes des Nations Unies (l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé), en 2022, pour dispenser une série de formations interinstitutions à l'intention des personnes référentes pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le monde entier.

## **F. Activités de coordination et de conseil**

109. Le Groupe a mené des activités consultatives en matière d'investigation, telles que : a) appui à la direction en matière de prévention et de détection de la fraude ; b) offres de formations sur les enquêtes ; c) suivi des recommandations issues des enquêtes ; d) offre de services consultatifs au Groupe de travail de l'UNOPS sur la

prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; e) établissement de pratiques exemplaires en matière d'investigation en collaborant avec les Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies.

110. En 2022, le Groupe a signé un mémorandum d'accord avec le service d'audit interne du Ministère finlandais des affaires étrangères, ce qui porte à 21 le nombre d'accords de ce type. Non seulement ces accords renforcent la confiance que les partenaires accordent à l'UNOPS, mais ils constituent aussi une assurance solide que le personnel travaillant sur le terrain peut mettre en avant lorsqu'il négocie un financement auprès d'entités clientes.

111. Le Groupe a représenté l'UNOPS à la Conférence annuelle des enquêteurs internationaux et au Groupe de travail sur les situations d'urgence complexes.

---